

16 - Avenant programmatif 2011 - Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» - Convention 2011 - Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» - Versement de subventions

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :

I - Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»

La convention pluriannuelle de trois ans avec l'Association Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» a été renouvelée, après étude du bilan de la convention précédente et du projet associatif présenté par le Conseil Municipal le 10 mai 2007 puis prolongée de deux années supplémentaires le 14 décembre 2009 et le 9 décembre 2010.

Il convient, selon les termes de cette convention, de se prononcer sur l'avenant annuel qui fixe le programme d'actions engagé par l'Association et qui détermine la participation financière de la Ville sur chaque action.

En conséquence, un avenant programmatif et financier fixant les actions soutenues par la Ville est passé pour l'année 2011 avec l'Association.

L'Association Foyer Mixte des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» a pour finalité d'accueillir en priorité des jeunes âgés de 16 à 28 ans dans une structure d'hébergement socioculturel.

Le projet de l'Association est centré sur l'accueil de jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle. La mission centrale est de favoriser la socialisation des jeunes par l'habitat et par différentes formes d'incitation et d'actions dans les domaines où se forge leur qualification sociale : vie quotidienne, mobilité, emploi, formation, loisirs, culture,...

Pour l'année 2011, le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» continuera à développer ses actions sur les bases des principes et des valeurs de la charte de l'Union Nationale des FJT dans les domaines de l'accueil, de l'accompagnement, du suivi social, de la prévention, de la santé, de la citoyenneté et de l'accès à l'autonomie, l'accès à la culture au travers de ses secteurs d'activités que sont : un accueil et un accompagnement, des jeunes par rapport à l'hébergement, une restauration sociale ouverte sur l'extérieur, des activités socioculturelles, une programmation culturelle et une vie de Foyer également ouvertes sur l'extérieur.

L'hébergement (162 lits au FJT et 20 appartements de 40 lits au Foyer - Soleil des Orchamps) est axé en priorité sur l'accueil de jeunes de 16 à 25 ans ayant trouvé un emploi, une formation ou un stage sur l'agglomération de Besançon ou ayant des projets de recherche d'emploi.

Au total, le FJT est composé de 104 chambres individuelles, 13 chambres doubles, 12 chambres - mini studios dont 3 accessibles aux handicapés.

En 2010, 484 personnes ont séjourné au FJT (453 en 2009, 488 en 2008, 480 en 2007) dont 58 en séjours fractionnés (contrats en alternances). 56 % sont des jeunes hommes.

La durée varie : 228 jeunes (72 %) pour des séjours de moins de six mois et 88 pour des séjours de plus de six mois.

A noter la présence de 24 jeunes mineurs, soit dans le cadre d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, soit avec une autorisation parentale et 29 personnes de plus de 30 ans.

Le FJT constate par ailleurs une augmentation du nombre de jeunes en situation de rupture familiale ou de couple, sans ressources ; et de nombreux jeunes présentent des problèmes associés, notamment de santé (psychologie, addictions) qui rendent difficile l'accueil en FJT mais également l'orientation.

D'autre part, le FJT dispose d'une Auberge de jeunesse (13 chambres disponibles sur l'année et davantage l'été). L'accueil et le séjour de groupes s'appuient quant à eux sur des conventions passées avec des partenaires : le CRIJ pour les programmes Eurodyssée, Energie Cité, le CLA ou des clubs sportifs.

La restauration sociale (moyenne de 400 repas par jour) est ouverte sur l'extérieur (entreprises, artisans, personnes âgées du quartier ...). C'est un secteur fragile car déficitaire (- 55 000 €).

Le FJT, lieu ouvert toute l'année 24h/24h, compte 37 salariés (30 ETP) (dont 1 coordinateur et 2 animateurs).

La Ville apporte son soutien à deux activités : l'accompagnement social et la programmation culturelle. Le FJT réalise en 2011 une année de transition pour construire un «pôle socio-éducatif» qui comprendra les actions collectives, les activités culturelles, l'accompagnement individuel et la vie du foyer et partenariats. Dans l'attente d'une nouvelle convention, la Ville maintient son financement sur les deux secteurs initiaux.

1 - Accueil et accompagnement des jeunes

Cela consiste à accueillir dans un cadre de vie collective, volontairement intégré dans le tissu social, culturel et économique, toute personne qui en fait la demande. Cet accueil se fait prioritairement en direction des jeunes et repose sur l'hébergement, la restauration et la programmation culturelle.

Sont prévus : des entretiens individuels, la désignation d'un référent de l'équipe pour les plus fragilisés, la veille au quotidien à l'intégration du jeune dans le collectif, l'accompagnement dans les champs de la santé et du bien-être, etc.

2 - Programmation culturelle

Chaque mois, le FJT propose une programmation culturelle, gratuite et accessible à tous les publics. Ce programme s'appuie sur des temps forts et des rendez-vous réguliers : ciné club (25 projections - 2 300 spectateurs par an), ciné-sciences, soirées loisirs, concerts et spectacles vivants (rock, blues, jazz, chanson, musique classique...), guinguette (9 soirées - plus de 350 personnes par soirée) des conférences, expositions...

Le FJT accueille également 3 séances de cinéma plein air avec l'opération «Un été au ciné - Passeurs d'images», participe au Festival Jazz en Franche-Comté et Festival Musiques Libres et collabore avec le Nouveau Théâtre - CDN et l'URFOL.

Cette programmation de qualité, de septembre à juin, est gratuite et libre d'accès à tous les publics, résidents ou extérieurs, afin de procurer une ouverture d'esprit facteur de mixité et de socialisation. Elle est largement ouverte sur le quartier et contribue au rayonnement et à l'animation de ce dernier.

Le FJT participe également davantage aux actions du quartier (fête du quartier, projet avec le centre social de l'ASEP, Téléthon...) et est un acteur, partenaire du plan local de lutte contre la précarité chez les jeunes.

Le budget prévisionnel du FJT pour 2011 s'élève à 2 030 000 €. Le résultat est négatif en 2010 de - 4 042 € avec 2 003 888 € de charges contre 1 999 846 € de produits.

| | 2009 | 2010 | Sollicitation 2011 | Proposés 2011 |
|---|-----------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| Action sociale d'accompagnement par le logement | 20 400 € | 20 800 € | 35 000 € | 21 000 € |
| Programmation culturelle | 18 800 € | 19 000 € | 30 000 € | 19 200 € |
| Total | 39 200 € | 39 800 € | 65 000 € | 40 200 € |

Il est proposé une subvention de fonctionnement pour ces activités et actions de **40 200 €**.

II - Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»

Le projet de l'Association Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte» était jusqu'en 2010 suivi et soutenu par le CCAS.

En 2011, la Ville, pour être en cohérence vis-à-vis des FJT, reprend le suivi de cette structure. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une convention simplifiée d'objectifs et de moyens d'une année et de subventionner le FJT comme le faisait le CCAS en 2010.

Il convient, selon les termes de cette convention, de se prononcer sur le programme d'actions engagé par l'Association et qui détermine la participation financière de la Ville sur chaque action.

L'Association «Foyer des Jeunes Travailleurs - La Cassotte» a, au-delà de l'hébergement pour mission d'accueillir et de soutenir les jeunes, de les accompagner et les aider à la prise d'autonomie, de favoriser l'intégration sociale et l'exercice de la citoyenneté, etc.

Pour pouvoir être hébergés, les jeunes doivent réunir des conditions de ressources minimales et un projet d'insertion.

Chaque année, 390 jeunes de 16 à 25 ans (307 en 2009, 317 en 2008, 333 en 2007), dont 60 % sont des filles et 40 % des garçons, sont hébergés au FJT, avec une durée de séjours très variable (la moyenne des séjours est de 3 mois et demi). Le public majoritaire est celui des 18-21 ans (52 %).

Le taux de remplissage annuel est de 89 % (140 chambres sont disponibles + 4 chambres répondant aux critères de l'Allocation de Logement Temporaire, «ALT»), quasiment plein durant l'année scolaire. L'été est l'occasion pour le FJT d'accueillir des groupes via des partenariats (dont le CLA ou l'ASE) et des personnes plus âgées mais le FJT n'a pas l'agrément «Auberge de jeunesse».

A chaque rentrée, le FJT ne peut accueillir tous les candidats par manque de place.

Le FJT n'est pas un lieu anonyme où les jeunes prennent juste une chambre mais c'est aussi un lieu de vie, d'accompagnement et d'accueil que les animateurs et le personnel du FJT apportent selon les demandes. De plus, le FJT a l'agrément de résidence sociale et d'accompagnement dans le logement autonome.

L'équipe est composée de 25 salariés (dont 3 animateurs).

La restauration est un des liens importants que crée le FJT. Servant 90 000 repas par an (une moyenne de 300 repas par jour), le service connaît cependant d'importantes fluctuations (en fonction des dates, de la météo, du contexte économique, etc.).

Comme pour le FJT «Les Oiseaux», en 2010, une faible baisse du nombre de repas a été constatée, mais cette baisse est régulière depuis quelques années. L'élargissement de la restauration au public extérieur et l'offre de services extérieurs permettent de maintenir l'activité.

Le FJT loue également ses salles aux associations et autres personnes intéressées. Dans le cadre du nouveau partenariat, le FJT mettra gracieusement à disposition une salle pour des réunions municipales et notamment celle du CCH.

Le FJT propose également des sorties, des partenariats avec les théâtres (sorties au théâtre, pièces jouées au FJT). Le FJT est ouvert sur l'extérieur et est intégré dans son environnement et dans son quartier (fête de quartier, etc.).

La Ville apportera son soutien en 2011 à deux «leviers» : l'accompagnement individualisé et l'utilisation de la vie de groupe interne, et de la vie de la cité, comme vecteur de socialisation, à travers des activités socio-éducatives, et ceci avant d'étudier le nouveau projet associatif de la structure fin 2011.

1 - Accompagnement individualisé des jeunes

Cela consiste à accompagner le jeune dans tous les domaines en fonction de sa demande et des besoins repérés.

Sont prévus : des entretiens individuels, aide à la gestion d'un budget, appui dans les parcours de formation, accès aux loisirs, etc.

2 - Animations et activités collectives

Les actions collectives mises en place visent à favoriser la rencontre et l'échange, elles reposent sur une démarche personnelle et volontaire du jeune. Elles abordent les domaines suivants : la santé (débat, formes ludiques, expositions, activités sportives...), la culture (visites, sorties cinéma, théâtre ou concerts, activités avec l'ASEP...), la citoyenneté (participation à des actions de sécurité routière avec Agir ABCD, Conseil de la Vie Sociale...).

Le budget prévisionnel du FJT pour 2011 s'élève à 1 587 338 €. Le résultat est négatif en 2010 de - 20 235 € avec 1 584 977 € de charges contre 1 564 742 € de produits.

| | Sollicitation 2011 | Proposés 2011 |
|-------------------------------------|--------------------|-----------------|
| Accompagnement individualisé | | 7 575 € |
| Animations et activités collectives | | 7 575 € |
| Total | 25 000 € | 15 150 € |

Il est proposé une subvention de fonctionnement pour ces activités et actions de **15 150 €**.

D'autre part, il est proposé, dans l'attente d'une convention triennale, de désigner les trois élus représentant la Ville à la Commission de suivi : Abdel GHEZALI, Adjoint au Maire, Béatrice RONZI, Conseillère Municipale Déléguée et Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Conseillère Municipale Déléguée (également membres de la commission de suivi du FJT «Les Oiseaux»).

Propositions

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- décider le versement d'une subvention d'un montant de 40 200 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»,

- décider le versement d'une subvention d'un montant de 15 150 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»,

La somme de 55 350 € sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2011 au chapitre 65.422.6574.47041.

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif pour 2011 avec le Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention pour 2011 avec le Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»,

- de désigner les représentants de la Ville à la Commission de suivi du FJT «La Cassotte» : Abdel GHEZALI, Adjoint au Maire, Béatrice RONZI, Conseillère Municipale Déléguée et Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Conseillère Municipale Déléguée.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2011.